

## ROBINETTERIE

Liste des produits concernés, en annexe, page 10.

### Notice de montage Conseils d'utilisation et d'entretien



Chère cliente, cher client,

Nous vous remercions d'avoir fait l'acquisition de ce produit **inventiv**.

Afin qu'il vous apporte entière satisfaction lors de son utilisation et pour optimiser sa durée de vie, nous vous remercions de prendre connaissance de ce manuel avant toute installation, prise en main ou entretien.

Nous vous rappelons que le respect de ces instructions constitue une condition indispensable à toute prise en charge sous garantie.

Retrouvez toutes nos conditions de garantie sur : [www.info-inventiv.com](http://www.info-inventiv.com)

Profitez de tous nos conseils et nos produits sur : [www.mr-bricolage.fr](http://www.mr-bricolage.fr)

Rencontrez également #mr.bricolage sur nos réseaux :



# 1. Temps de montage

## Nombre de personne

## Outils préconisés



## 2. Conditions d'utilisation

- Pression minimum : 1 bar / maximum : 5 bars (au-delà, monter un réducteur de pression).
- S'assurer que les pressions d'alimentation de l'eau chaude et de l'eau froide sont bien similaires.
- Température d'eau chaude conseillée : 65°C (maximale : 85°C)
- Température d'eau froide minimale : 10°C.

Une eau très dure est fortement chargée en calcium et en magnésium ce qui accélère l'entartrage de votre robinetterie. Pour vérifier la dureté de votre eau, renseignez-vous auprès de votre magasin ou de votre mairie.

Le traitement de votre eau avec un adoucisseur permet de protéger vos installations et prolonger la durée de vie de votre équipement.

A savoir : Un entartrage de vos installations provoque une surconsommation d'eau et d'énergie.

## 3. Déballage

Avant toute manipulation, assurez-vous de la présence de tous les composants et vérifiez visuellement leur bon état de surface.

Au moment du montage et/ou de l'installation, assurez-vous qu'en respectant bien les éventuelles consignes, vous ne rencontrez pas de difficulté de vissage, serrage, emboîtement ...

Lors de la première utilisation, assurez-vous du fonctionnement de votre produit (en particulier que l'eau s'écoule à la bonne température et avec le bon débit).

En cas d'apparition d'un défaut, prenez immédiatement des photos ou vidéos, et avertissez dès que possible le SAV de votre magasin. Votre rapidité à réagir sera déterminante pour nous permettre de dater l'origine du défaut et exclure toute origine provenant de votre propre utilisation.

Tant que le SAV n'a pas fait l'objet d'une décision ne vous séparez pas du produit car nous pourrions, le cas échéant, en demander le retour dans nos ateliers.

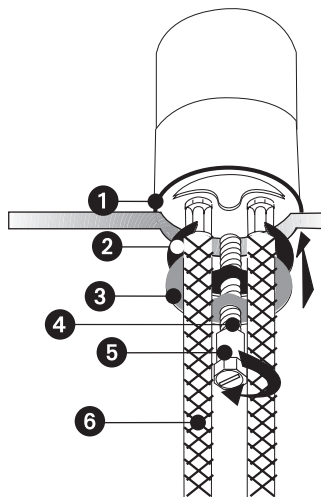
## 4. Installation et liste des composants

### Précaution :

- Lors du montage, les flexibles de raccordement ne doivent être ni endommagés (coup de cutter au déballage), ni pliés, pincés ou torsadés. A défaut, l'accumulation de pression finit par les éventrer, pouvant provoquer un dégât des eaux. Assurez-vous également que les flexibles d'alimentation ne soient jamais en contact avec les éventuels tiroirs du meuble installé sous l'évier ou la vasque, sous peine de créer un effet de cisaillement pouvant conduire à un éventrement du flexible.
- Pour le raccord à votre installation : bien serrer le raccord ou les écrous à l'aide d'une clef. Eviter tout serrage excessif, susceptible de casser le filetage ou de provoquer des micro fissures qui pourraient s'élargir avec le temps et la pression de l'eau et provoquer une fuite.

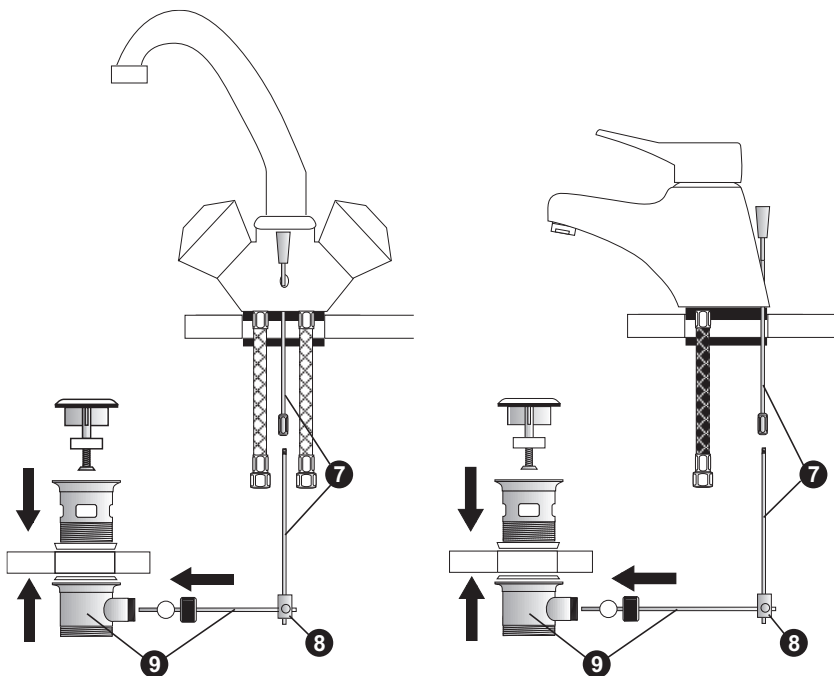
### Installation de l'évier :

- Fermer l'arrivée d'eau.
- Purger les tuyaux d'arrivée d'eau froide et d'eau chaude des impuretés.
- Visser la tige filetée **4**;
- Visser les deux flexibles d'alimentation **6** à la main au corps du robinet;
- Mettre le joint **1** entre l'évier et le robinet ; placer le robinet sur l'évier, et fixer le avec les pièces **2**, **3** et **5** restant dans le sachet de fixation.
- Brancher un flexible de raccordement **6** à l'arrivée d'eau chaude à gauche et l'autre à l'arrivée d'eau froide à droite.



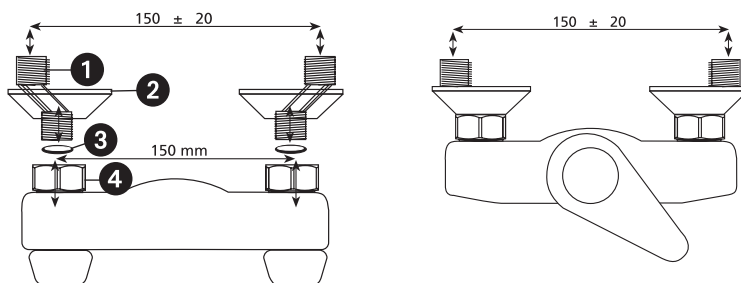
## Installation du lavabo :

- Fermer l'arrivée d'eau.
- Purger les tuyaux d'arrivée d'eau froide et d'eau chaude des impuretés.
- Visser la tige filetée **4** ;
- Visser les deux flexibles d'alimentation **6** à la main au corps du robinet;
- Mettre la tirette du vidage **7**.
- Mettre le joint **1** entre le lavabo et le robinet ; placer le robinet sur le lavabo, et fixer le avec les pièces **2**, **3** et **5** restant dans le sachet de fixation.
- Brancher un flexible de raccordement **6** à l'arrivée d'eau chaude à gauche et l'autre à l'arrivée d'eau froide à droite.
- Joindre la tirette **7** au vidage **9** par l'étau **8** et régler le fonctionnement.



## Installation du douche-bain/douche :

- Fermer l'arrivée d'eau.
- Purger les tuyaux d'arrivée d'eau froide et d'eau chaude des impuretés.
- Visser les raccords excentrés ❶ sur les arrivées d'eau froide et d'eau chaude ;
- Visser les rosaces ❷ sur les raccords excentrés ❶
- Mettre les joints ❸ au fond des écrous de serrage du robinet ❹ ;
- visser le robinet aux arrivées d'eau froide et d'eau chaude.



NB : Pour le cas où les tuyaux d'arrivées d'eau chaude et d'eau froide n'auraient pas un entraxe standard de 150 mm, utiliser les raccords excentrés (fournis). Visser ceux-ci aux tuyaux d'alimentation (au besoin en les entourant avec du ruban Teflon pour une meilleure étanchéité); visser ensuite les rosaces aux raccords excentrés; mettre les joints au fond des écrous de serrage du robinet et visser le robinet aux raccords excentrés.

## 5. Précautions d'emploi

La robinetterie doit faire face à de nombreuses contraintes : pression, température répétitivité des cycles, agressivité de l'eau ... Le bon fonctionnement du robinet nécessite donc un entretien régulier.

Nous vous recommandons en conséquence :

- de ne jamais utiliser de produits abrasifs ou corrosifs. Ces produits agressifs attaquent les revêtements et ternissent votre robinet.
- de nettoyer la surface chromée en utilisant un savon doux ou de l'eau savonneuse et un chiffon doux en veillant à rincer correctement à l'eau claire après nettoyage.
- de nettoyer régulièrement la cartouche / tête du robinet (au moins 1 fois par an), à l'aide d'une solution eau et vinaigre blanc (laisser reposer une nuit). Au besoin, graisser les joints toriques de la cartouche avec de la graisse thermorésistante.
- de nettoyer l'aérateur-mousseur en le trempant dans une solution eau/vinaigre blanc.
- de graisser régulièrement le mécanisme de l'inverseur du robinet bain/douche.
- d'activer les pièces mobiles (inverseur, manette, croisillon, tirette) au moins une fois par semaine afin de garantir le bon fonctionnement dans le temps.

## 6. Pré-diagnostic (symptômes les plus courants)

**SYMPTOME :** L'eau s'écoule de plus en plus mal du mitigeur :

→ Le calcaire empêche l'eau de couler correctement.

**ACTION :** Détartre l'aérateur.

**SYMPTOME :** L'inverseur fonctionne mal (difficulté à rester en position ou à en changer, l'eau coule en même temps au niveau des deux sorties, ...).

→ Présence de calcaire dans l'inverseur.

**ACTION :** Démontre l'inverseur, le mettre dans une solution d'eau et de vinaigre blanc pendant 24h pour la détartrer.

- Retirer le bouchon ❶ de l'inverseur ❷.

- Dévisser l'inverseur par le bas (sous le bec) à l'aide d'une clef d'alène 6 pans adaptée.

- Remonter le nouvel inverseur en procédant en sens inverse.



**SYMPTOME :** Fuite d'eau sous la manette du mitigeur et/ou l'eau coule en position fermée. Deux cas de figure :

→ La cartouche est encrassée et/ou entartrée.

**ACTION :** Démontre la cartouche, la mettre dans une solution d'eau et de vinaigre blanc pendant 24h pour la détartrer.

- Oter la pastille cache-vis ❶ sur la manette.

- Oter la vis ❷ et retirer la manette ❸.

- Dévisser l'enjoliveur ❹ et la bague de serrage ❺.

- Retirer la cartouche ❻ et la remplacer ou la détartrer.

- Remonter la (nouvelle) cartouche en procédant en sens inverse.

→ La cartouche est défectueuse

**ACTION :** Remplacer la cartouche.

**NB :** La bague de serrage doit être serrée avec un couple minimal de 12 N/m.



**SYMPTOME :** Fuite d'eau au niveau du croisillon et/ou l'eau coule en position fermée.

Deux cas de figure :

→ La tête est encrassée et/ou entartrée.

**ACTION :** Démontre la tête, la mettre dans une solution d'eau et de vinaigre blanc pendant 24h pour la détartrer.

- Enlever le cache vis ❶

- Dévisser la vis ❷

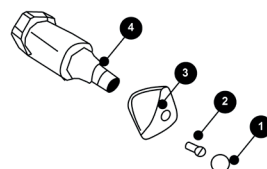
- Retirer le croisillon ❸.

- Retirer la tête ❹ et la remplacer.

- Remonter la (nouvelle) tête en procédant en sens inverse.

→ La tête céramique ou à clapet est défectueuse.

**ACTION :** Remplacer la tête.



**SYMPTOME :** Fuite à la base du bec :

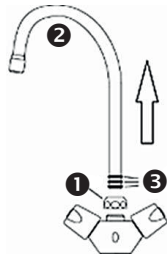
→ Joint torique écrasé par un serrage excessif du robinet.

**ACTION :** Mauvais montage du robinet, le remonter.

→ Joint torique mal positionné dans son emplacement à l'intérieur du corps

**ACTION :** Remettre en place les joints plats d'un mélangeur :

- Dévisser l'écrou à la base du bec ❶.
- Retirer le bec ❷.
- Repositionner les joints ❸ à la base du bec.
- Remonter le bec en procédant en sens inverse.



**SYMPTOME :** La rotation du bec est difficile (bec mobile). Deux cas de figure :

→ Joint torique écrasé par un serrage excessif du robinet.

**ACTION :** Desserrer le robinet.

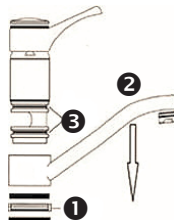
→ Joint torique mal positionné dans son emplacement à l'intérieur du corps.

**ACTION :** Remettre en place le joint torique.

Dévisser l'embase du robinet ❶.

Faire glisser le bec vers le bas ❷. Repositionner les joints toriques ❸.

Remonter le bec en procédant en sens inverse.



## **7. Contrat de garantie commerciale inventiv**

### **Quelle est la garantie de mon produit ?**

Le Client bénéficie d'une extension de la garantie légale (conformité et vices cachés) pendant la durée figurant sur l'emballage et / ou sur la notice. La durée de la garantie commerciale inclut la garantie légale.

### **Que couvre la garantie ?**

La garantie intervient dans le cadre d'un emploi normal du produit. Elle couvre donc les défauts imputables aux matériaux et les vices de fabrication.

La garantie ne couvre pas :

- Les défauts qui proviendraient du non-respect des prescriptions de transport et / ou d'entreposage et / ou d'installation,
- L'utilisation anormale ou non conforme des produits, le Vendeur invite, à cet égard, à consulter attentivement la notice d'emploi fournie avec les produits,
- Les opérations d'entretien courant (vidanges, affûtage, nettoyage, etc.) n'entrent pas dans le cadre de la garantie commerciale
- L'utilisation de produit d'entretien non conforme, se référer à la notice du produit
- Le remplacement des consommables (batteries, ampoules, fusibles, flexible de douche, douchette du mitigeur, lame de scie, etc.),
- Les éléments de certains produits soumis à une usure normale liée à leur utilisation (par exemple : ciseaux, charbon, limes, la scie bois égoïne, etc.),
- Les dommages dus à l'intervention d'un réparateur non agréé,
- L'auto-réparation qui ne serait pas réalisée selon les prescriptions du fabricant lorsque celle-ci a été prévue dans la notice.
- Les dommages résultant d'une cause externe à l'appareil (par exemple, accident, choc, foudre, fluctuation de courant électrique...)
- Tout matériel dont la plaque signalétique sera absente, détériorée ou illisible ne permettant pas son identification.

En cas de non prise en charge de la réparation dans la garantie, un devis pourra être établi, en cas de refus dudit devis par le Client, des frais d'expertise pourront être facturés.

En cas d'accord sur le devis, un chèque libellé à l'ordre du Vendeur et correspondant au montant du devis, sera à faire parvenir au Vendeur.

En cas de demande abusive d'application de la garantie, le vendeur se réserve la faculté de facturer des frais de traitement au client.

### **Comment bénéficier de la garantie ?**

Sur présentation de la preuve d'achat (l'original du ticket de caisse, de la facture ou du bon de livraison en cas de vente à distance sera exigé comme preuve d'achat) le magasin transmettra la demande du Client auprès du service SAV, pour réparation, échange ou autre (sous réserve d'acceptation du dossier et après vérification de la cause du dommage).

Article D 211-2 du Code de la Consommation :

« Le consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.

« Lorsque le contrat de vente du bien prévoit la fourniture d'un contenu numérique ou d'un service numérique de manière continue pendant une durée supérieure à deux ans, la garantie légale est applicable à ce contenu numérique ou ce service numérique tout au long de la période de fourniture prévue. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité affectant le contenu numérique ou le service numérique et non la date d'apparition de celui-ci.

« La garantie légale de conformité emporte obligation pour le professionnel, le cas échéant, de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du bien.

« La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la réparation ou au remplacement du bien dans un délai de trente jours suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.

« Si le bien est réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité, le consommateur bénéficie d'une extension de six mois de la garantie initiale.

« Si le consommateur demande la réparation du bien, mais que le vendeur impose le remplacement, la garantie légale de conformité est renouvelée pour une période de deux ans à compter de la date de remplacement du bien.

« Le consommateur peut obtenir une réduction du prix d'achat en conservant le bien ou mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre restitution du bien, si :

« 1° Le professionnel refuse de réparer ou de remplacer le bien ;

« 2° La réparation ou le remplacement du bien intervient après un délai de trente jours ;

« 3° La réparation ou le remplacement du bien occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur, notamment lorsque le consommateur supporte définitivement les frais de reprise ou d'enlèvement du bien non conforme, ou s'il supporte les frais d'installation du bien réparé ou de remplacement ;

« 4° La non-conformité du bien persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du vendeur restée infructueuse.

« Le consommateur a également droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la réparation ou le remplacement du bien au préalable.

« Le consommateur n'a pas droit à la résolution de la vente si le défaut de conformité est mineur.

« Toute période d'immobilisation du bien en vue de sa réparation ou de son remplacement suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la délivrance du bien remis en état.

« Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles L. 217-1 à L. 217-32 du code de la consommation.

« Le vendeur qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être porté jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 241-5 du code de la consommation).

« Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le bien est conservé ou à un remboursement intégral contre restitution du bien. »

Produit conforme à la réglementation ACS (Attestation de Conformité Sanitaire)

## 8. Annexe

211976 / 3603742119763 - PERI  
211989 / 3603742119893 - FIRENZE  
212001 / 3603742120011 - DREM  
212016 / 3603742120165 - DREM  
212109 / 3603742121094 - CORTE  
212271 / 3603742122718 - ELLON  
212272 / 3603742122725 - ELLON  
212278 / 3603742122787 - LARGS  
212284 / 3603742122848 - LUSS  
212328 / 3603742123289 - NADOR  
212333 / 3603742123333 - NADOR  
212365 / 3603742123654 - OBAN  
212403 / 3603742124033 - GRAZ  
212405 / 3603742124057 - SAFI  
212407 / 3603742124071 - ULLOA  
212460 / 3603742124606 - KUBA  
212517 / 3603742125177 - BRADFORD  
212532 / 3603742125320 - KOANI  
212536 / 3603742125368 - RUSH  
212573 / 3603742125733 - DOZO  
212576 / 3603742125764 - DOZO  
212600 / 3603742126006 - DOZO  
212604 / 3603742126044 - KUBA  
212622 / 3603742126228 - GELA  
212637 / 3603742126372 - ACADIA  
212651 / 3603742126518 - PARME  
212652 / 3603742126525 - ROMA  
212685 / 3603742126853 - TOWER  
212707 / 3603742127072 - GOREY  
212778 / 3603742127782 - GELA  
212781 / 3603742127812 - SLIGO  
224493 / 3603742244939 - ROMA  
224494 / 3603742244946 - ROMA  
557783 / 3603745577836 - ROMAN  
557784 / 3603745577843 - ROMAN  
557785 / 3603745577850 - ROMAN  
557786 / 3603745577867 - ROMAN  
557787 / 3603745577874 - PERLA  
557793 / 3603745577935 - EKAI  
557794 / 3603745577942 - BALI  
557795 / 3603745577959 - BALI  
557796 / 3603745577966 - BILO  
557797 / 3603745577973 - SQUARE  
557798 / 3603745577980 - SQUARE  
557799 / 3603745577997 - FINO  
557801 / 3603745578017 - MOOVY  
557802 / 3603745578024 - MOOVY  
557805 / 3603745578055 - BALI  
557807 / 3603745578079 - PALMA  
557808 / 3603745578086 - PASSO  
557809 / 3603745578093 - INDUS  
557810 / 3603745578109 - INDUS  
557950 / 3603745579502 - INDUS  
557987 / 3603745579878 - PASSO  
558088 / 3603745580881 - PASSO  
558090 / 3603745580904 - INDUS  
558091 / 3603745580911 - PERLA  
4023400 / 3603747452681 - ZELD  
4023401 / 3603747452698 - DOBLE  
4023402 / 3603747452704 - DOBLE  
4023403 / 3603747452711 - CARE  
4023404 / 3603747452728 - GIRE  
4023405 / 3603747452735 - GIRE  
4023406 / 3603747452742 - DOBLE  
4023407 / 3603747452759 - DOBLE



Cette notice est à conserver le temps de vie du produit merci de la jeter suivant la consigne de tri ci-dessus.

**inventiv**

SERVICE CONSOMMATEURS

1, rue Montaigne  
45380 La Chapelle St Mesmin - France

**09 70 82 04 12**

Prix d'un appel local non surtaxé

contact@info-inventiv.com

